

La répartition des moyens d'incitation à la production entre cultures d'exportation et cultures vivrières en Côte d'Ivoire

René Kouassi*

Abstract: *The difficulties Africa has in feeding its people, particularly its urban populations, are generally attributed to the impoverished food sector in agriculture. In the majority of African countries, this impoverishment is the result of the post-colonial agricultural policy that favours cash crop production to the detriment of food crop production. A case study of Côte d'Ivoire agriculture, considered to be the most efficient in sub-Saharan Africa via constant reference to the 'Ivorian Miracle' underscores this point. Policies of agricultural pricing, crop diversification, agricultural credit and the marketing and transformation of agricultural products are primarily oriented towards cash-cropping. So too are existing structures of transportation and industrial outlets. Although there has been an increase in the volume of food crops, the increase is not proportional to population growth. Consequently there is a sizeable need to import foodstuffs to feed the growing urban population. The long-term result of these policies has been depopulation of the impoverished rural areas. All these factors point to the need for rethinking national agricultural policy. The revised policy must give equal emphasis to both sectors of agriculture so as to minimize the need for importing food and assure a more harmonious development of the rural sector.*

Une allocation sectorielle inégale des moyens d'incitation à la production

Au lendemain de son accession à la souveraineté nationale, la Côte d'Ivoire a choisi l'agriculture comme moteur de son développement économique et social. A cette fin, plusieurs politiques relatives à la promotion de cette agriculture sont adoptées et exécutées avec une attention soutenue. C'est ainsi que des mesures d'incitation ont été développées et entretenues pour susciter la motivation des paysans à l'égard de l'adoption: des spéculations plus sélectionnées, de nouvelles techniques culturales et de nouveaux facteurs de production. Dès lors, des sociétés d'Etat sont créées pour encadrer les paysans en vue de l'amélioration et de l'accroissement de la production agricole; des crédits sont distribués (par l'entremise de la BNDA) afin de favoriser l'acquisition des facteurs de production (machines, engrais...); des prix garantis à la production sont instaurés pour encourager la production paysanne; des structures de commercialisation et de transformation sont développées pour favoriser l'écoulement des produits

des zones productrices vers des unités de transformation d'une part, et d'autre part, pour obtenir une plus grande valeur ajoutée des activités agricoles. Des deux principales composantes de l'agriculture ivoirienne, laquelle va bénéficier davantage de l'attention des décideurs ivoiriens ? En d'autres termes, quel est le secteur agricole qui va être le plus gros bénéficiaire de l'ensemble des moyens dégagés pour développer l'agriculture ivoirienne?

La Prééminence de l'agriculture d'exportation

En Afrique, la colonisation s'est manifestée sur le plan agricole par l'introduction (de gré ou de force, selon les spécificités de chaque territoire conquis) de nouvelles spéculations (café, cacao, hévéas, thé, coton, canne à sucre...). Ceci a eu pour corollaire la perturbation de l'ordre agricole existant (basé essentiellement sur les cultures d'auto-consommation ou de subsistance) pour donner naissance à un dualisme agricole. Dès lors, cohabitent dans les colonies, deux types d'agriculture: l'agriculture de subsistance et l'agriculture d'exportation. Ce dualisme, généré par la colonisation, a survécu une fois les libertés retrouvées. En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays en développement, le besoin de devises pour asseoir les bases d'un développement économique a amené les gouvernants à concentrer l'essentiel des moyens de développement sur les cultures d'exportation. Ces moyens tiennent principalement au prix garanti à la production; au financement des activités agricoles; à la commercialisation et à la transformation des produits d'origine agricole. Mais il est important de noter que la première manifestation des motivations offertes aux paysans est l'affectation par ces derniers de l'essentiel des terres les plus riches aux cultures d'exportation. Nous analyserons sommairement la nouvelle structure de la surface arable entre les deux agricultures avant de mettre en lumière la répartition entre elles, des moyens dégagés pour développer l'agriculture ivoirienne.

Les cultures d'exportation: Reines de l'Espace agricole ivoirien

La monétarisation de l'économie ivoirienne par le biais du café et du cacao, a enlevé à l'agriculture de subsistance le monopole de l'occupation de l'espace agricole. En effet, avant l'avènement de ces deux spéculations, l'agriculture d'auto-consommation règnait sans partage sur les superficies cultivées. Mais depuis son introduction par la métropole colonisatrice, cette agriculture s'est vue exproprier l'essentiel de la surface cultivable (particulièrement en zone de forêt) par l'agriculture de rapport. La désorganisation de l'ordre social existant et les moyens plus ou moins contraignants (impôt en espèces, plutôt qu'en nature, besoin de numéraires pour acquérir les biens et services importés et pour couvrir les dépenses relatives à la santé et à l'éducation...) employés par les puissances coloniales, ont historiquement contribué au recul du monopole de

l'agriculture d'auto-consommation. La période de l'indépendance n'a vu naître aucune politique visant à corriger l'inégalité spatiale entre les deux agricultures. Loin s'en faut, cette inégalité s'est accentuée singulièrement en zone forestière devenue le terrain de prédilection des cultures d'exportation. L'importance du besoin de financement a, semble-t-il, conduit les autorités ivoiriennes à poursuivre, tout en l'améliorant, la politique agricole héritée de la colonisation. C'est ainsi que l'agriculture d'exportation a rallié le suffrage de tous les décideurs ivoiriens de l'époque en raison de sa relative capacité à remédier dans l'immédiat, au déficit en ressources que ressentait la Côte d'Ivoire. Dès lors, les cultures d'exportation vont bénéficier d'une position dominante dans l'occupation de l'espace agricole ivoirien. Le tableau 1 ci-après en est une illustration édifiante.

Tableau 1: Répartition de la superficie cultivée entre cultures vivrières et cultures de d'exportation (en 1000 ha)

Années				
Indicateurs	1975	%	1985	%
Superficie cultivée totale	3250	100	4787	100
Dont vivriers	1086	33	1604	34
Dont cultures d'exportation	2164	67	3183	66

Source: Calcul fait à partir des données tirées du: Ministère des Relations Extérieures Coopération et Développement (République Française), *Bilan national de l'emploi en Côte d'Ivoire*. Paris, Mai 1982.

A la lumière du tableau 1, il apparaît nettement que les cultures d'exportation occupent l'essentiel de l'espace agricole ivoirien. En 1975, elles représentaient 67% des superficies cultivées contre 33% pour les cultures vivrières. En 1985 (10 ans plus tard) on observe une stagnation structurelle de l'occupation spatiale puisque les pourcentages sont respectivement de 66% contre 34%. Au plan régional, l'on observe une hégémonie des cultures d'exportation en zone de forêt. Elles représentent respectivement en 1975 et 1985, 76 et 74% des surfaces cultivées contre 24 et 26% pour les cultures vivrières. Alors qu'en zone de savane, les cultures vivrières couvrent encore l'essentiel des superficies cultivées en dépit de l'avancée sensible des cultures d'exportation avec à leur tête le coton sous la houlette de la CIDT. En 1975 et 1985, ces cultures représenteraient respectivement 70 et 66% des surfaces cultivées contre 30 et 34% pour les cultures de rapport (cf. tableau 2).

En définitive, il est à noter que la structure d'incitation qui entoure les cultures de rapport a généralement concouru à la prééminence de ces dernières sur l'espace agricole ivoirien.

**Tableau 2: Occupation régionale de l'espace agricole
(Savane/Forêt) en 1000 ha**

Savane Indicateurs	Forêt		Savane		Forêt		Savane		Forêt	
	1975	%	1985	%	1975	%	1985	%		
Superficie cultivée	668	100	891	100	2582	100	3896	100		
Dont vivriers	468	70	590	66	618	24	1014	26		
Dont cultures d'exportation	200	30	300	34	1964	76	2882	74		

Source: Calcul fait à partir des données tirées de: Ministère des Relations Extérieures
Coopération et Développement (République Française), *Bilan national de l'emploi en Côte
d'Ivoire*. Paris, Mai 1982.

Institution de stimulants favorables aux cultures d'exportation

Au premier rang de ces stimulants se trouve la politique des prix agricoles. En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, il existe une politique des prix agricoles discriminatoire. Nous ne nous interrogerons pas sur les mécanismes de fixation de ces prix, ni sur leur représentativité pour ce qui est du pouvoir d'achat des paysans. Mais nous voulons insister sur le fait qu'en dépit de toutes les imperfections qui pourraient caractériser ces mécanismes, l'existence de la garantie des prix à la production constitue un important facteur pour les paysans dans leur décision d'adapter et de développer telle ou telle culture Ceci est fortement corroboré par des études ponctuelles qui font apparaître une grande élasticité de la production agricole par rapport au prix. Ces études (R. Krishna (1967); P. Ossein AskarI et J. Cumming (1976) ...) montrent qu'à court terme, les exploitants réagissent à tout changement de la structure des incitations en adoptant la spéculation la plus rentable. En effet, sous l'autorité de la Caisse de Stabilisation, les cultures d'exportation bénéficient, en Côte d'Ivoire, des prix garantis à la production, ce qui dans une mesure, va motiver les paysans à les développer aux dépens de cultures vivrières. Ainsi, hormis le riz et le maïs, toutes les autres spéculations sont à la merci des variations quotidiennes des prix sur les marchés urbains. Les tableaux 2, 3 et 4 en Annexe témoignent de la disparité qui caractérise la politique des prix agricoles en Côte d'Ivoire.

Il en ressort également que si les prix des cultures d'exportation sont officiels et garantis à la production, ceux des cultures vivrières sont dans leur quasi-totalité (exception faite du riz et du maïs qui bénéficient de prix officiels garantis) des prix officiels non garantis. Dès lors, le prix payé effectivement aux producteurs de certaines denrées comme le mil, la banane plantain, la patate, est relativement peu rémunérateur et représente parfois le

1/3 ou le 1/4 de celui officiellement proposé par les responsables de l'agriculture. Aussi est-il important de souligner que pour ce qui est des cultures vivrières, les tableaux 3 et 4 en Annexe mettent en relief l'existence d'un écart appréciable entre le prix payé aux producteurs et le prix de détail pratiqué sur les marchés de consommation. L'importance de ce différentiel de prix constitue, semble-t-il, une source de découragement pour la promotion par les paysans, des denrées alimentaires. Ces derniers (les producteurs) justifieraient leur comportement par l'énorme profit (représenté par l'écart de prix précédemment évoqué) que réaliseraient les commerçants grossistes et détaillants sur leur dos. Par conséquent, l'autoconsommation semblerait être, pour la plupart d'entre eux, le facteur le plus déterminant de leur propension à promouvoir les cultures vivrières.

A cette politique des prix agricoles, s'ajoute une politique de commercialisation et de transformation également discriminatoire. En Côte d'Ivoire, l'essentiel de la commercialisation des produits de l'agriculture d'exportation est conjointement assurée par les Groupements à Vocation Coopérative (GVC) et la Caisse de Stabilisation. Si les GVC s'occupent du transport du bord champ aux silos de stockage ou au port d'embarquement, la Caisse de Stabilisation quant à elle, se charge des transactions internationales ou sert d'intermédiaire entre la Côte d'Ivoire et le marché international. L'organisation des paysans en GVC revêt un intérêt certain dans la mesure où ces groupements essentiellement de commercialisation (par opposition aux GVC de production qui font leur timide apparition dans le secteur vivrier) à travers les ristournes qui leur sont distribuées, constituent un important facteur d'augmentation de la production. Or en Côte d'Ivoire, ils sont pour l'essentiel, destinés à l'agriculture d'exportation. Ceci représente une autre source de motivation pour les paysans ivoiriens à accorder beaucoup plus d'intérêt aux spéculations d'exportation. Sur 3866 GVC encadrés par la Direction de la Mutualité Coopérative (DMC) pendant la campagne 1982-1983, 2743 s'occupaient des produits d'exportation, contre 964 pour les vivriers et 159 pour les autres activités (cf. tableau 3).

Pour ce qui est de la transplantation des produits agricoles en produits finis ou semi-finis, force est de constater que la substitution aux importations se réalise en faveur des cultures de rapport comme dans la plupart des pays africains (A. Basler, 1986). Exception faite du riz (traitement du paddy en riz blanchi par les rizeries) du manioc (traité par l'Institut de Technologie Tropicale (ITT), de la tomate (SODEFEL) et du maïs (Brasseries) les autres vivriers ne font l'objet d'aucun traitement industriel. Les structures de transformation existantes sont essentiellement axées sur les cultures d'exportation (cf. tableau 4). Ce tableau met en relief le caractère sectoriel de l'agro-industrie en Côte d'Ivoire. L'essentiel des activités agro-industrielles porte sur les produits d'exportation même si, une part relativement importante d'entre eux est encore exportée à l'état brut. A contrario, les cultures vivrières ap-

paraissent comme le parent pauvre des activités agro-industrielles en Côte d'Ivoire. En effet sur 54 unités agro-industrielles opérant en Côte d'Ivoire, 8 seulement traitent des produits issus de l'agriculture vivrière. Les structures agro-industrielles se situant en amont et surtout en aval de l'agriculture ivoirienne sont donc à l'avantage des cultures d'exportation, ce qui constitue un débouché certain pour ces cultures et par conséquent une source de motivation supplémentaire pour leur adoption et leur promotion par les paysans. Les débouchés industriels sont réduits, voire inexistantes pour les cultures vivrières. Dès lors, ceci constitue partiellement de réelles difficultés pour leur éventuelle développement.

Tableau 3: Répartition des GVC entre cultures d'exportation et cultures vivrières et autres activités: campagne 1982-1983.

Cultures d'Exportation	Nombre de GVC	Vivriers et Autres Activités	Nombre de GVC
Café - cacao	2,484	Vivriers	964*
Coton	253	Pêche	44
Coprah	1	Elevage	14
Ananas	6	Artisanat	12
		CREP	68
		Maraîchage	21
Total	2,743	Total	11,123

* 865 d'entre eux sont des groupements informels en voie de reconnaissance et officiellement reconnues.

Source: *Annuaire des Statistiques Agricoles et Forestières 1983.*

Outre les unités agro-industrielles mises en place pour le développement de l'agriculture, les autorités ivoiriennes, ont initié par le biais de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) une politique de financement des activités agricoles. Cette politique permet aux paysans et aux entreprises agricoles de se doter des moyens de production nécessaires pour améliorer et accroître leur production. Ici encore, les cultures d'exportation sont les principaux bénéficiaires des crédits agricoles destinés à l'agriculture ivoirienne (cf. tableau 5). Ce tableau fait apparaître une concentration relative des fonds alloués au développement de l'agriculture, sur les cultures d'exportation. Ainsi au cours de la campagne 1982-1983, l'on remarque que 96% des prêts accordés par la BNDA ont été destinés aux cultures d'exportation contre 4% aux cultures vivrières. Le différentiel de financement qui existe entre les 2 types de cultures confirme la préférence des autorités agricoles pour les cultures d'exportation.

Tableau 4: Répartition des activités industrielles entre cultures d'exportation et cultures vivrières

Nature des Cultures	Unités de Transformations	Matières Premières Transformées
Cultures d'Exportation	Sté Nouvelle SIFCA	café - cacao
	UNICAFE	Café
	UNICO	Café - cacao
	SAT	Café
	SIT	café-cacao
	CIC	café-cacao
	Decorticalf	café
	Stocaci	cacao
Industries Agro-alimentaires	UIPA	café
	Nouvelles Siaca	
Cultures d'Exportation	Safco	ananas
	Nouvelle Siga	ananas
	SCB	banane
	Sodesucre	canne à sucre
	Sicor	coco
	Saco	cacao
	Satmaci	café - cacao
	API	cacao
	Chocodi	cacao
	Procaci	cacao
	Capral	café - cacao
	Industries des Corps Gras - Dérivés et Alimentaires	HSL Blohorn
Palmindustrie		" "
Sodepalm		" "
Trituraf		" "
Siprot		Oléagineux
Industrie des Textiles et de l'Habillement	Ets Gonfreville	Coton
	Socitas	"
	CIDT	"
	FILTOSAC	"
	UTEXI	"
	COTIVO	"
	FIBAKO	"
	SETCI	"
	SOFITIS	"
	CFCI	"
	SAB	"
	COTOA	"
	UNIWAX	"
	SOTRIPA	"
COFIPECHE	"	
Industrie de Caoutchouc	SAPH	caoutchouc
	CCP	"
	MACACI	"
	SOGB	"
	Flexibles Ivoires	"
Cultures vivrières	SAP	"
	SOPAGRI	riz
	EGDK	riz, autres céréales
	SORIZCI	riz
	UNIRIZ	"
	SODEFEL	fruits et légumes
	ITT	manioc
	AMERICO	riz, manioc, sucre

* Cette unité traite simultanément des vivriers et des cultures d'exportation.

Source: Ministère de l'Industrie: *Répertoire des Industries et activités en Côte d'Ivoire, 11e édition, 1985-1986.*

Aux moyens précédents favorables au développement des cultures d'exportation, s'ajoutent d'autres éléments qui exercent une influence certaine sur le choix des paysans pour tel ou tel type de culture. Ces éléments sont relatifs aux prix subventionnés de certains facteurs de production (engrais, produits phytosanitaires...), aux primes de 30,000 FCFA pour un ha de nouvelles plantations de café et de cacao créées de 60,000 FCFA par ha pour le recépage de vieilles plantes de café et aux stimulants immatériels, telle que la coupe nationale du progrès.

Tableau 5: Crédit agricole: répartition des prêts entre cultures vivrières et cultures d'exportation (en pourcentage)

Années	1978-9	1979-80	1980-1	1981-2	1982-3	1983-4
Indicateurs						
Cultures d'Exportation	98,3	98,3	97,3	95,9	96,4	95,5(1)
- dont café - cacao	53,3	47,5	56,0	55,3	56,5	5,9
Autres	45	50,8	41,2	40,6	39,9	88,6(2)
Cultures vivrières	1,7	1,7	2,8	4,1	3,6	4,5(3)
Total	100	100	100	100	100	100

Source: Calculs effectués à partir des données tirées de: *Annuaire des statistiques agricoles et forestières*. Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêt, 1985.

(1) dont 0,3% pour les agrumes

(2) dont 80,5% pour le coton

(3) dont 37% pour le riz

Une diversification et une modernisation sectorielles

Dans le but de se mettre à l'abri des fluctuations des cours mondiaux des matières premières végétales et de la détérioration des termes de l'échange, la Côte d'Ivoire a entrepris depuis 1965, une politique de diversification et de modernisation de son agriculture. C'est ainsi que de nouvelles spéculations firent leur apparition, mettant du coup fin au règne du "duo" café-cacao sur l'espace agricole ivoirien. Cette politique de diversification est caractérisée par l'exécution de plusieurs plans agricoles au nombre desquels figurent les plans hévéas, cocotier, palmier et coton... Mais à la lumière du contenu de la politique de diversification et de modernisation, tout porte à croire qu'elles sont faites exclusivement au profit des cultures d'exportation.

Les cultures d'exportation, bénéficiaires de la politique de diversification

L'idée justificative de la politique de diversification des cultures a vraisemblablement laissé sa marque sur les nouvelles spéculations introduites dans l'agriculture ivoirienne. Elles sont pour l'essentiel, destinées à l'exportation (cf. tableau 6). Ce tableau constitue une illustration édifiante du caractère sectoriel de la politique de diversification initiée par les

autorités ivoiriennes depuis la première moitié des années 60. Si l'agriculture d'exportation s'est enrichie de nouvelles spéculations, l'agriculture vivrière quant à elle n'a pu avoir croître ses cultures.

Tableau 6: Tableau récapitulatif de la diversification agricole en Côte d'Ivoire

Cultures d'Exportation	Cultures vivrières
1. Avant diversification Café, Igname Cacao, Banane plantain	1. Avant diversification (*) Taro Maïs Manioc
2. Après diversification (à partir de 1965) Café Cacao Hévéas Banane Palmier Coton Ananas Soja Agrumes Cannes à sucre Cocotier (Coprah)	riz(**) fruits et légumes maïs(***)

* Cultures traditionnelles servant à la consommation de base des populations ivoiriennes. A noter que certaines d'entre elles ont été l'objet de recherche en vue de l'amélioration des semences (riz, fruits et légumes) et des variétés (igname).

** En 1963, le riz a fait l'objet d'une tentative de vulgarisation qui s'est poursuivie en 1965.

*** A partir de 1980, le maïs a bénéficié d'une attention particulière des autorités agricoles pour sa promotion et sa commercialisation.

Source: Construction personnelle

Une modernisation favorable aux cultures d'exportation

La modernisation de l'agriculture ivoirienne est à l'image de sa diversification. En effet, ce sont les exploitations consacrées aux cultures d'exportation qui vont être le terrain de prédilection de nouvelles méthodes culturales, des facteurs de production les plus performants et des semences les plus sélectionnées. Dès lors, parmi les exploitations agricoles ivoiriennes, les cultures d'exportation apparaissent comme le biais par lequel les éléments de modernisation peuvent s'introduire. Elles permettent de se procurer des intrants qui leur sont d'abord destinés, mais qui peuvent être utilisés pour améliorer la production vivrière (cf. A. Basler, 1986 et Dupriez, 1980). Mais cette modernisation est essentiellement le fait des sociétés d'Etat à vocation agricole (Satmaci, Sodepalm, Cidat, Saph...), des grandes exploitations appartenant à la bourgeoisie nationale (les lauréats de la coupe

nationale du progrès et certains particuliers ne participant pas à l'épreuve) et de la bourgeoisie internationale (exemple de Michelin dans l'hévéaculture). Deux raisons principales expliquent ce fait:

- l'ignorance de la plupart des paysans qui font preuve d'un esprit rigide au regard de l'adoption de nouvelles méthodes culturales et des moyens de production modernes.
- la faiblesse du pouvoir d'achat de ces derniers qui bien que convaincus de la modernisation, sont incapables de la pratiquer faute de moyens financiers suffisants.

Ainsi la quasi-totalité des entreprises agricoles choisissent les cultures d'exportation pour rentabiliser leurs capitaux. Les cultures vivrières sont donc marginalisées dans le processus de la modernisation de l'agriculture ivoirienne. Etant en plus le fait des petites exploitations paysannes, elles (cultures vivrières) continuent, pour leur promotion, de ne bénéficier que des moyens de production relativement rudimentaires.

Les contreparties des privilèges accordées aux cultures d'exportation

L'allocation des moyens d'incitation à la production, entre cultures d'exportation et cultures vivrières a produit un biais au détriment de ces dernières. Si les premières ont connu un développement indéniable, les secondes quant à elles, semblent être confinées dans le rôle de productrices de denrées alimentaires pour l'autoconsommation des populations rurales et urbaines. Ceci a abouti à un développement sectoriel de l'agriculture ivoirienne. On serait même tenté d'affirmer que l'agriculture en Côte d'Ivoire, se développe selon une allure à deux vitesses ou encore que c'est une agriculture qui ne "marche que sur un pied".

Une agriculture d'exportation florissante

L'agriculture ivoirienne, par l'entremise de sa branche destinée à l'exportation, est perçue comme l'une des plus performantes de l'Afrique subsaharienne. Le "miracle ivoirien" tant évoqué dans les années 70, a été réalisé grâce à la croissance et au développement des cultures d'exportation.

La popularité des cultures d'exportation en milieu rural

Historiquement, l'introduction en Côte d'Ivoire des cultures comme le café et le cacao, s'est heurtée à l'hostilité des paysans ivoiriens (Abdoulaye, S, 1977). C'est en usant de beaucoup de subterfuges (impôts en espèces...) que l'ex-métropole colonisatrice est parvenue à faire adopter ces spéculations. A cette époque, elles étaient considérées par les autochtones comme des cultures d'oppression. Mais en raison de la monétarisation de l'économie ivoirienne avec son cortège de modifications dans les structures sociales et mentales, ces cultures sont passées du stade de cultures d'oppression à celui de cultures populaires. Cette popularité va être accentuée par la politique de

développement agricole adoptée par les autorités ivoiriennes à l'aube de l'indépendance. C'est ainsi que l'essentiel des mesures d'incitation à la production initiées en direction des paysans a largement contribué à l'adoption inconditionnelle par ces derniers, des cultures d'exportation.

Des résultats agricoles spectaculaires

Le développement des cultures d'exportation en milieu rural, consécutif à la politique agricole essentiellement héritée de la colonisation, a permis à la Côte d'Ivoire de disposer des moyens financiers relativement substantiels pour son développement économique. En effet, l'importance du volume de sa production, doublée de la diversité de ses spéculations, a permis à l'agriculture d'exportation d'être le poumon de l'économie ivoirienne grâce aux ressources financières qu'elle y injecte et qui permettent à leur tour le financement de nombreuses réalisations économiques et sociales, aux emplois qu'elle y crée dans les exploitations familiales; les entreprises agricoles et les sociétés à vocation agricole (Satmaci, Saph, Sodepalm...) les unités de commercialisation (Caisse de Stabilisation) et de transformation (Capral, Elohorn...). L'expansion de l'agriculture d'exportation peut se mesurer à travers sa part dans le PIB agricole. Ainsi durant la seconde moitié des années 60, la production alimentaire représentait encore 60% du PIB agricole. Cette part a été réduite par la croissance rapide des cultures d'exportation qui représentent de nos jours plus de la moitié du PIB agricole (Banque Mondiale, 1987). D'après la même source, au cours des deux dernières décennies, la production vivrière s'est accrue de 3,5%, par an, alors que les cultures d'exportation ont progressé d'environ 7% par an. Ces dernières ont donc favorisé et soutenu le financement de l'effort de développement et social de la Côte d'Ivoire. Ce n'est donc pas par hasard que ce pays occupe de nos jours respectivement le premier et le troisième rang mondial des pays producteurs de cacao et de café, le premier et le second rang des producteurs africains de palmier à huile et de coton.

Une agriculture vivrière pauvre

Les analyses précédentes ont mis en relief les conditions d'épanouissement dont a bénéficié l'agriculture vivrière aux côtés de l'agriculture d'exportation. Par rapport à l'occupation de l'espace agricole, à la politique des prix, aux structures de commercialisation et de transformation, au système de crédit agricole, à la modernisation des techniques culturales..., le secteur vivrier est considéré en Côte d'Ivoire comme le "parent pauvre" de l'agriculture ivoirienne. Les efforts entrepris depuis le début des années 80, en vue de répondre au souci de l'autosuffisance alimentaire, restent encore insuffisants pour réhabiliter les cultures vivrières et leur permettre de concurrencer la production destinée à l'exportation. Ces dernières vont dès lors connaître une évolution continue en volume, mais inférieure à la croissance démographique. Au cours de la période 1965-1984 par exemple,

la production vivrière s'est accrue au taux annuel de 3,4%, contre 4% pour la croissance démographique. (Banque Mondiale, 1987). La Côte d'Ivoire va ainsi être obligée de recourir aux importations pour nourrir principalement sa population urbaine.

Importations croissantes des denrées alimentaires

Pour couvrir son déficit alimentaire dû essentiellement à la marginalisation de l'agriculture vivrière, la Côte d'Ivoire va accroître ses achats extérieurs en denrées alimentaires. Sa demande va porter principalement sur le blé, le maïs, la pomme de terre et surtout le riz devenu ces dernières années la denrée la plus consommée par les ivoiriens. A cet égard, les tableaux 7 et 8 sont assez explicites. En 1985, les besoins en riz couverts par les importations étaient de 332,000 T. En 1990, la Côte d'Ivoire aurait besoin de 500,500 T de riz pour couvrir ses besoins intérieurs (cf. tableau 8). Les importations de céréales (blé, maïs, riz) étaient en 1980 de 455,298 T pour un coût de 33,966 millions de FCFA.

En 1984, elles sont passées à 529 944 T pour un coût de 49 484 millions de FCFA (cf. tableau 7). Ces chiffres déjà importants, risquent de doubler ou de tripler dans les décennies à venir, si des mesures visant à développer la production nationale ne sont pas prises. L'insuffisance relative des recettes d'exportation agricole due essentiellement à la baisse actuelle des cours du café et du cacao (qui constituent la principale source de devises malgré la diversification des cultures) met en lumière les difficultés inhérentes au paiement des importations alimentaires présentes et futures et conforte la thèse de la nécessité d'encourager la production vivrière locale.

Tableau 7: Importations des céréales (en milliers de tonnes et en millions de FCFA)

Produits	1980	1981	1982	1983	1984
Blé	183381 (9001)	209114 (10885)	165597 (10547)	205486 (14128)	205496 (14883)
Maïs	18692 (798)	24061 (1555)	5752 (358)	3183 (296)	3542 (345)
Riz	252686 (24126)	335278 (35139)	356740 (34269)	382499 (36613)	320800 (34238)
Total	455298 (33966)	568624 (47602)	530677 (45333)	591421 (51073)	529944 (49484)

* Les chiffres () représentent les importations en millions de francs CFA.

Source: *Annuaire des statistiques agricoles et forestières*. 1984

**Tableau 8: Riz: Besoins couverts par les Importations en Côte d'Ivoire
(en milliers de tonnes)**

Riz	1978	1980	1985	1990
Production tendancielle	218800	227600	245700	260700
Consommation milieu rural	192000	199300	214300	226700
Disponible	26800	28600	31400	34000
Besoins urbains	202800	242600	363400	534500
Besoins couverts par les importations	176000	214300	332000	500500

Source: Direction de la planification et de la prévision, Ministère de l'Economie et des Finances, 1987.

La dégradation du milieu rural

Les privilèges accordés aux cultures de rente vont laisser leur marque sur le développement du milieu rural. Une des manifestations de cette situation va être le déplacement des populations¹ des régions de savane vers les zones forestières considérées comme terrain de prédilection des cultures d'exportation. Des lors, les premières vont se vider d'une partie essentielle de leur force de travail au bénéfice des secondes qui sont devenues un véritable pôle d'attraction pour la population active agricole du pays en raison de l'importance du revenu agricole que l'on peut y gagner. En savane par exemple, l'exploitation moyenne rapporte (valeur des cultures vivrières comprises) 260,000 FCFA nets par an, ce qui représente par personne 37,000 FCFA. En zone de forêt, les résultats sont relativement meilleurs, soit en moyenne 860,000 FCFA nets par an, c'est-à-dire 120,000 FCFA par personne (cf. Rapport de la Banque Mondiale, 1987). Ceci a abouti à un développement inégal entre le nord (zone de savane) et le sud (zone forestière) où se rencontrent indubitablement les éléments représentant le fleuron de l'économie ivoirienne.

Les récentes politiques agricoles initiées dans les années 1970 pour corriger les inégalités régionales en vue de parvenir à un développement harmonieux sur tout le territoire ivoirien, n'ont pas totalement réussi à endiguer le flux des populations vers les régions forestières.

1 Ces mouvements intra-régionaux vont être précédés d'une migration étrangère importante. Cette migration étrangère issue des pays limitrophes (principalement le Mali, la Guinée et le Burkina Faso) va élire les régions productrices de café et de cacao comme terre d'accueil.

D'autres manifestations, non moins importantes, tiennent au phénomène de l'exode rural. La non-maîtrise du Marché des matières premières agricoles n'autorise pas les autorités du pays à proposer un prix suffisamment rémunérateur aux paysans, principaux artisans de l'agriculture d'exportation. Ce facteur, doublé de la pauvreté qui caractérise les cultures vivrières, incite partiellement, les jeunes paysans à désertier les campagnes au profit des grands centres urbains où ils espèrent améliorer leurs conditions de vie (R. Deniel, 1968). Aussi est-il important de noter que les candidats au départ ne se recrutent pas seulement au sein de la population autochtone. La population allogène n'est pas à l'écart de l'exode rural dû en partie à la place qu'a occupée l'agriculture vivrière jusqu'à une époque récente dans la stratégie d'ensemble du développement de l'agriculture ivoirienne. L'effet conjugué de ces deux facteurs porte en lui les germes de la dégradation de l'agriculture ivoirienne, et partant, ceux du milieu rural, si des mesures adéquates ne sont pas prises pour maintenir les jeunes ruraux et surtout pour susciter en eux l'intérêt de s'adonner aux cultures vivrières.

Au terme de cette étude, il est apparu que les cultures d'exportation ont été privilégiées par la politique agricole appliquée au cours des deux premières décennies de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Les mesures d'incitation à la production ont été conçues en vue d'orienter la préférence des paysans vers ces cultures. Ceci a permis à ces dernières de se populariser, de régner sur l'espace agricole ivoirien, de se développer davantage et de réaliser des résultats spectaculaires. L'agriculture vivrière quant à elle, est restée le fait des petits paysans qui ne détiennent pour sa promotion que de moyens de production rudimentaires. Même si la Côte d'Ivoire ne souffre pas de graves pénuries alimentaires, les ruptures de stock constatées çà et là sur les marchés urbains, la rareté à certaine époque de denrées alimentaires de base dans les campagnes, sont des indicateurs qui doivent être inscrits à la réflexion des planificateurs ivoiriens.

La Côte d'Ivoire dispose d'atouts considérables pour promouvoir son agriculture vivrière et par conséquent pour se tenir à l'abri des importations céréalières dont la croissance pourrait être préjudiciable à ses efforts de développement. L'essentiel de ces atouts réside dans la générosité de la nature et dans la mobilisation permanente de ses paysans. Sans modifier l'occupation actuelle de l'espace agricole entre cultures vivrières et cultures d'exportation, les premières peuvent connaître un réel développement si elles bénéficient d'un encadrement continu à l'instar des secondes. Certes, il y a un début d'encadrement par l'entremise de la politique de l'auto-suffisance alimentaire initiée à partir des années 80. Mais des résultats réels ne seront enregistrés qu'à partir du moment où l'on est animé d'une volonté politique permettant de traduire dans les faits les projets prometteurs qui n'ont pour l'instant d'éclat que dans les documents ministériels.

Annexes

Tableau 1: Structure des superficies cultivées en cultures d'exportation et en cultures vivrières en 1960, 1970, 1980.

Cultures	1960	1970	1980
Cacao	17,5	15,20	18,63
Café	23,51	14,48	20,38
Coton	3,36	1,44	2,13
Cocotier, hévéas	0,95	2,63	2,88
Palmier à huile	-	-	-
Total	45,32	43,77	44,07
Riz paddy	9,15	8,90	8,02
Maïs-graine	9,73	9,23	10,44
Mil, Sorgho, fonio	6,76	3,12	
Taro	1,93	5,07	5,62
Manioc	7,20	4,62	3,83
Igname	9,42	5,50	4,89
Banane plantain	9,03	18,33	19,68
Arachide	1,46	1,46	1,09
Total Vivrier	54,68	56,23	55,93

Source: CIRES: *Les cultures vivrières: Elément stratégique du Développement agricole ivoirien*. T2, Mai 1982, p.627.

Tableau 2: Prix garanti au producteur (en francs CFA par kilogramme)

Campagne	Café	Cacao
1955-1955	104	58
1956-1957	90	89
1957-1958	110	65
1958-1959	110	85
1959-1960	100	90
1960-1961	90	89
1961-1962	75	65
1962-1963	75	65
1963-1964	90	70
1964-1965	90	70
1965-1966	75	55
1966-1967	90	70
1967-1968	90	70
1968-1969	90	70
1969-1970	95	80
1970-1971	105	85
1971-1972	105	85
1972-1973	105	85
1973-1974	120	110
1974-1975	150	175
1975-1976	150	175
1976-1977	180	180
1977-1978	250	250
1978-1979	250	250
1979-1980	300	300
1980-1981	300	300
1981-1982 (en cerise)	150	300
1982-1983 "	150	300
1983-1984 "	175	350
1984-1985 "	190	375
1985-1986 "	200	400
1986-1987 "	200	400
1987-1988 "	200	400
1988-1989 "	200	400
1989-1990 "	100	200

Source: Documents Caisse de Stabilisation

Tableau 3: Féculent: Prix au producteur

Années	Ignames	Manioc	Taro	Banane	Patate
1960	13	8	7	8	8
1961	13	8	7	8	8
1962	13	8	7	8	8
1963	13	8	7	8	8
1964	13	8	7	8	8
1965	13	8	7	8	8
1966	13	8	7	8	8
1967	13	8	7	8	8
1968	13	8	7	8	8
1969	13	8	7	8	8
1970	13	8	7	8	8
1971	13	8	7	8	8
1972	12	11	7	6	8
1973	15	14	9	8	10
1974	17	16	9	8	10
1975	20				
1976	25				
1977	42				
1978	49				
1979	65				
1980	59				
1981	60				
1982	72				
1983	72				
1984	72				

Source: Direction de la planification et de la prévision. Ministère de l'Economie et des Finances.

Tableau 4: Féculent: Prix de détail à Abidjan

Années	Ignames	Manioc	Taro	B. Plantain	Patate
1960	19	14	17	14	17
1961	25	16	17	19	17
1962	23	20	17	18	17
1963	20	18	17	15	16
1964	22	13	16	17	17
1965	26	21	17	16	17
1966	30	23	20	19	20
1967	26	17	13	14	17
1968	25	18	18	15	18
1969	30	27	18	15	20
1970	36	34	20	22	23
1971	35	33	21	23	21
1972	33	27	20	20	20
1973	49	44	28	34	26
1974	49	46	-	33	-
1975	52	47	-	35	-
1976	51	57	-	40	-
1977	109	110	84	67	79
1978	93	93	84	61	77
1979	137	97	79	94	92
1980	138	151	93	74	93
1981	130	141	94	92	84
1982	131	119	-	96	119
1983	169	139	135	160	146
1984	179	178	169	143	146

Source: Direction de la statistique. Ministère de l'Economie et des Finances

Bibliographie

Abdoulaye, S, *L'agriculture en Côte d'Ivoire* PUF, 1977.

Amagou, V, "La capacité de la Côte d'Ivoire à répondre aux besoins alimentaires de sa populations" *CIRES, No.27*, Décembre 1980, pp.13-29

Badouin, R, "Des relations entre cultures vivrières et cultures d'exportation", communication aux journées d'Etude sur les Problématiques et stratégies alimentaires en Côte d'Ivoire, Abidjan 19 et 20 décembre 1985.

- Basler, A, "Exportations agricoles et déficit alimentaire en Afrique", in *Economie Rurale No.173*, Mai-Juin 1986, pp.60-66.
- Bertrand, J F, "Brésil: Modernisation agricole et restructuration alimentaire dans la crise internationale", in *Revue Tiers-Monde, Tome XXVI, No.104* octobre-décembre 1985 pp.879-898.
- Banque Mondiale, *Développement accéléré en Afrique au sud du Sahara*, Washington, 1981.
- Banque Mondiale, *La Côte d'Ivoire en transition: De l'ajustement structurel à la croissance auto-entretenu*, Mars 1987
- Courade, G, "Urbanisation et changement de l'espace rural: Citadins et paysanneries, le jeu de cache-cache", *ORSTOM, Paris*, 15 novembre 1984.
- Deniel, R, *De la savane à la ville*, Ed., Aubier-Montaigne, 1968.
- Dupriez, H, *Paysans d'Afrique Noire*, Nouvelles, 1980.
- François, RUF, "Le déterminisme des prix sur les systèmes de production en économie de plantation ivoirienne", *CIRES No.28-29*. Mars-juin 1981, p.89-105.
- Grall, J, "La relève des planteurs ivoiriens", in *le Monde*, matières premières et documents, Avril 1985.
- Hossein, A et Cummings, J, *Agricultural Supply Response, A Survey of Econometric Evidence*, Praeger, New York, 1976.
- Klatzmann, *Nourrir dix milliards d'hommes?*, Paris, PUF 1983.
- Kouadio, B, "L'importance économique des produits vivriers de base en Côte d'Ivoire", *CIRES, Nos.7 et 8*, octobre-décembre 1975, pp.927.
- Krishna, R, "Agriculture Price Policy and Economic Development", dans Southworth, H et Johnston, B F (ed), *Agricultural Development and Economic Growth*, ITHACA, New York, Cornell University Press, 1967.
- Ministère de l'agriculture et des Eaux et Forêts, *Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestières, Document No.5*, Abidjan, septembre 1985.
- Ministère de l'économie et des finances, Direction de la statistique et de la prévision, années successives, Abidjan.
- Ministère des relations extérieures, *Bilan national de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Paris, Mai, 1982.
- Requier-Desjardins, "Urbanisation et évolution des modèles alimentaires: l'exemple de la Côte d'Ivoire", *ORSTOM, Paris*, 15 novembre 1984.
- Sudrier, O, "Dépendance alimentaire et Urbanisation en Afrique sub-Saharienne: Une relation controversée" in *Revue Tiers-Monde, Tome XXVI, No.104*, Octobre-décembre 1985, pp.861-878.
- Warwick R Armstrong et Mcgee, T G, "Les villes du Tiers-Monde Théâtres d'accumulation centres de décision", in *Revue Tiers-Monde, Tome XXVI, No.104*, octobre-décembre 1985, pp.823-840.